

1^{ER} JANVIER 2019 : DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les fournisseurs du secteur public (État, collectivités territoriales, établissements publics...) ont l'obligation de transmettre leurs factures par voie dématérialisée. Cette obligation, mise en place depuis 2017 pour les grandes entreprises et depuis 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire (plus de 250 salariés), s'appliquera au 1^{er} janvier 2019 aux petites et moyennes entreprises (de 10 à 250 salariés). Elle sera étendue à toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2020. L'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) a développé « Chorus pro », un portail dédié qui permet aux fournisseurs du secteur public de transmettre leurs factures.

Pour en savoir plus : www.chorus-pro.gouv.fr.

Le Sedima se tient à la disposition de ses adhérents souhaitant des informations complémentaires. ■

Maintenance des matériels Rencontre école-entreprise à Vendôme

Les jeudi 15 et vendredi 16 novembre, le lycée professionnel André-Ampère, à Vendôme (Loir-et-Cher), accueillait le séminaire école-entreprise coorganisé par l'ASDM* et l'Éducation nationale.

Près de 150 participants ont répondu présent : inspecteurs de l'Éducation nationale, proviseurs, directeurs délégués aux formations professionnelles, enseignants, représentants de la branche et professionnels de France métropolitaine et d'outre-mer. Pierre Prim, président de l'ASDM, et Pascale Costa, inspectrice générale de l'Éducation nationale chargée de la maintenance des matériels agricoles et d'espaces verts, de construction et de manutention, ont ouvert cette rencontre école-entreprise qui a été l'occasion de présenter de nombreux sujets : les besoins en recrutement et la valorisation de nos métiers auprès des jeunes, les différentes formations « CQP » (certificat de qualification professionnelle) de la branche. Cette rencontre avait aussi et surtout pour objectif de débattre et de partager, autour de tables rondes, du recrutement et de la formation des enseignants, de la mise en place des diplômés rénovés, du coenseignement, de la diversité des publics, de l'évolution de la place du tuteur, de la digitalisation des outils de communication auprès des jeunes, des différents événements de promotion (concours général et Olympiades des métiers...). Après deux jours de fructueux échanges, elle s'est clôturée par le témoignage de Werner Berger, directeur général de Serco Landtechnik SA et président de Dousset Matelin SAS en France, sur la mise en place de la formation par l'apprentissage et du tutorat des apprentis en Suisse. Un état des lieux pertinent et au fonctionnement vérifié puisque, lors des WorldSkills d'Abu Dhabi en 2017, la Suisse s'est hissée à la deuxième place et a remporté 11 médailles d'or (toutes professions confondues). Priorité maintenant au travail commun entre professionnels et Éducation nationale pour une évolution de la formation à la fois quantitative et qualitative. ■

Pour plus d'informations sur les actions de l'ASDM : www.asdm.fr

* ASDM : Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels agricoles, de construction, de manutention et d'espaces verts



Le séminaire école-entreprise a réuni 150 participants.

ASDM



SEDIMA

Le Sedima est l'unique organisation professionnelle qui fédère les entreprises de services et de distribution du machinisme agricole, des matériels d'espaces verts et des métiers spécialisés (viti-vini, élevage...). Il représente 800 entreprises. Il propose à ses adhérents des compétences et des services spécialisés qui leur permettent d'accéder rapidement à des conseils, des outils et des publications dédiés.

Le Sedima œuvre aussi à la défense des intérêts collectifs de la profession et réalise des études et des enquêtes ciblées sur les métiers. Il est membre du Climmar, organisation européenne regroupant les syndicats des entreprises de services et de distribution des matériels d'agroéquipement de 15 pays.

Pour plus d'informations : 01 53 62 87 00 ou www.sedima.fr